

ENTRETIEN DES PISCINES PRUDENCE AVEC LES PRODUITS DE CHLORATION!

Rimouski, le 20 juillet 2015 – La saison de la baignade bat son plein! Pour que l'entretien de votre piscine se déroule en toute sécurité, la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent tient à vous rappeler qu'il faut agir prudemment avec les produits d'entretien pour piscines et spas, dont le plus couramment utilisé est le chlore.

Au cours des dernières semaines, des incidents liés à l'utilisation de produits pour piscines ont été rapportés au Québec. Ces événements ont entraîné divers problèmes de santé, allant de l'irritation des yeux aux problèmes respiratoires graves pouvant occasionner l'hospitalisation.

Si les produits chimiques pour piscines ne sont pas soigneusement manipulés, ils peuvent être nocifs. Une mauvaise manipulation ainsi qu'un mauvais entreposage peuvent libérer des gaz toxiques, provoquer un incendie, une explosion et causer des blessures sérieuses, voire mortelles. Même s'ils sont offerts en vente libre dans plusieurs commerces et que ce sont des produits familiers pour plusieurs, il est essentiel de demeurer vigilant.

Conseils de manipulation et d'entreposage

- Lisez toutes les étiquettes en entier et suivez attentivement les instructions. Consultez un professionnel qualifié afin d'avoir des explications claires et précises.
- Versez toujours le produit chimique dans l'eau de piscine. Ne jamais faire le contraire, c'est-à-dire ne jamais ajouter de l'eau au produit chimique, à moins qu'une telle indication ne figure sur l'étiquette du contenant.
- Portez de l'équipement de protection adéquat, comme des lunettes de protection, des gants imperméables aux produits chimiques et des chaussures. Bien se laver les mains après avoir manipulé tout produit chimique.
- Utilisez ou manipulez les produits chimiques dans un endroit bien ventilé, de préférence à l'extérieur.
- Ne jamais mélanger différents produits chimiques.
- Utilisez une tasse à mesurer propre, en métal ou en plastique, distincte pour chaque produit chimique mesuré.
- Entrez les produits chimiques dans un endroit frais, sec, bien aéré et non ensoleillé. Les protéger de l'eau et de l'humidité.
- Gardez les produits chimiques à l'écart des enfants et des animaux domestiques.
- Éliminez de manière sécuritaire les produits chimiques.

Pour en apprendre davantage sur la façon sécuritaire de manipuler les produits chimiques chlorés pour piscines ainsi que sur la façon de les entreposer :

- Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
<http://www.cchst.ca/oshanswers/chemicals/swimming.html>
- Santé Canada, *Votre piscine et votre spa*
http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/sc-hc/H129-4-2011-fra.pdf

Pour signaler un incident lié à un produit de chloration pour piscine, vous pouvez le faire auprès de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire à l'adresse suivante:
<http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/protect-proteger/incident/index-fra.php>

-30-

Pour information :

Lise Chabot
Cadre intermédiaire aux communications
Responsable des relations avec la presse
CISSS du Bas-Saint-Laurent
418-724-3000, poste 8147
418-509-9560, cellulaire
lise.chabot.csssrn@sss.gouv.qc.ca